

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Les-differentes-cours-de-justice-europeennes>



# Les différentes cours de justice européennes

- NOS TRAVAUX -



Date de mise en ligne : mercredi 16 octobre 2024

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

Pour la réunion du 9 octobre, par **N.Z.** Documents supports

## Les différentes cours de justice européennes

Les deux principales : la cour de justice de l'union européenne et la cour Européenne des droits de l'Homme

### La cour de justice de l'union européenne : la C.J.U.E.

Elle a été créée en 1952 et siège au Luxembourg

Elle comprend **2 juridictions** :

- ▶ **La cour de justice** est constituée de 38 magistrats (*soit un juge par état membre*) et de 11 avocats généraux.
- ▶ **Un tribunal** a été créé en 1989 pour répondre au surplus d'activité. Il est juge de premier ressort, notamment pour les recours en annulation des particuliers.

### Le droit de saisine de la C.J.U.E. :

- ▶ Les juridictions nationales ou les états membres, s'ils ont un doute sur l'application de la directive européenne.

[ - ] Les Etats membres, les institutions et toute personne physique ou morale contre les actes adoptés par une institution de l'union européenne, dont ils sont destinataires.

La convention interdit la discrimination : **l'article 12** prohibe de manière générale toute forme de discrimination  
Elle ne protège pas explicitement les droits sociaux, mais la cour a instauré une jurisprudence qui protège certains droits sociaux, en faisant un large usage du principe de non-discrimination.



[JPEG](#)

## La cour Européenne des droits de l'Homme

Elle a été créée en 1959 par le Conseil de L'Europe et siège à Strasbourg.

### Son rôle :

- Elle veille au respect de la convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales plus connu sous le nom de « Convention européenne des droits de l'Homme ».

<https://www.coe.int/fr/web/compass/the-european-convention-on-human-rights-and-its-protocols>

En bref,

- Cette convention **garantit** les droits liés à l'intégrité de la personne, le droit à la vie
- Elle **prohibe** la torture, les peines et traitements inhumains ou dégradants comme l'esclavage ou le travail forcé

Elle **protège** :

- [-] le droit à la dignité de l'individu
- [-] le droit à des conditions pénitentiaires dignes

Elle garantit aussi des Droits processuels

- [-] Droit à la liberté et à la sûreté
- [-] Droit de pouvoir bénéficier d'un procès équitable

Elle **dispose** que « nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui au moment où elle a été commise ne constituait pas une infraction »

Elle **impose** le respect de la vie privée et familiale

- Toute personne a le droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.

**L'article 8 de la convention garantit les libertés de conscience, de religion et d'expression**

- **La liberté d'expression est protégée par l'article 10.**

Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières.

·  
<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070-1a839.png>  
·

[JPEG](#)

*Post-scriptum :*

*Un éclairage qui a suscité bien des curiosités, bien des commentaires ... et bien des questions ...*